



FORMATION

Avoir la méthodologie en vue d'obtenir l'agrément « Mon Accompagnateur Rénov' » - MAR

Depuis juillet 2023, le dispositif est pleinement opérationnel, vous permettant de guider vos clients dans leurs projets de rénovation énergétique. En plus de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique, cela renforce votre attractivité professionnelle et vous positionne dans un secteur en pleine croissance. Dès septembre 2023, tout projet de rénovation d'une valeur supérieure à 10 000 euros nécessitera obligatoirement un Accompagnateur MARénov'.

85 %

de satisfaction

COMPÉTENCES CLÉS

- Comprendre le rôle et les responsabilités de l'accompagnateur Ma Rénov'** : acquérir une compréhension approfondie du rôle et des responsabilités d'un accompagnateur Rénov', pour pouvoir guider efficacement les clients tout au long du processus de rénovation.
- Analyser les besoins spécifiques de rénovation** : identifier et évaluer les besoins spécifiques en matière de rénovation des clients - vue dans une formation complémentaire sur la rénovation -> FEEBât DynaMOE 1
- Planifier et coordonner les projets de rénovation** : démontrer sa capacité à développer un plan de projet de rénovation cohérent, qui répond aux besoins du client tout en respectant les contraintes budgétaires et temporelles.
- Naviguer dans la réglementation relative à la rénovation** : comprendre la réglementation locale, régionale et nationale en matière de rénovation pour s'assurer que tous les travaux respectent les codes appropriés.
- Conseiller les clients sur les options de financement** : comprendre et expliquer clairement les options de financement disponibles pour les projets de rénovation, y compris les subventions et autres formes d'aide.
- Communiquer efficacement avec les clients et les parties prenantes** : démontrer leur capacité à communiquer clairement et efficacement avec les clients et les autres parties prenantes.

PROGRAMME

1^{ère} séquence : **La mission "Mon Accompagnateur Rénov'" et analyse de l'audit** : comprendre la définition de la mission dans le décret, les missions que l'architecte peut proposer, assurance et points de vigilance, rappel des points clés d'un audit et repérer les erreurs...

2^{ème} séquence : **Mandat et ingénierie financière** :

- Identifier les aides financières nationales, régionales et locales
- Elaborer un plan de financement selon les préconisations de l'audit

3^{ème} séquence : **Accompagnement en phase chantier** :

- visualiser le parcours de mission mon accompagnateur Rénov'/ offre globale/ maîtrise d'œuvre,
- Point sur la différence entre missions de maîtrise d'œuvre et accompagnateur Rénov'
- Points de vigilance sur les responsabilités en fonction des actions menées
- Identifier et connaître les outils d'autocontrôle pour valider une rénovation performante
- Descriptif pas à pas des missions à mener dans le cadre de l'accompagnement

MODALITÉS

Distanciel

- Exposés suivis de périodes de questions-réponses
- Exercices d'application individuels ou en sous-groupes : études de cas, quiz...

PUBLICS

- Architecte
- Architecte expert
- Collaborateur
- Dirigeant d'entreprise
- Responsable

12h30

THÉORIE ●●○○○

PRATIQUE ●●●○○